



NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation

Rapport oral du président du groupe de travail

Résumé de la discussion

1. J'ai ouvert la réunion en rappelant que, en mars, le groupe de travail avait demandé au Directeur général de procéder à de larges consultations et d'élaborer un document présentant des idées propres à renforcer l'action du groupe de travail. Le document GB.281/WP/SDG/1 était le fruit de ces consultations, et je comptais qu'il allait donner lieu à un débat important.
2. Le groupe des employeurs a rappelé qu'il s'était inquiété du fait que la réunion ait lieu durant la Conférence, ce qui soulevait un certain nombre de difficultés pratiques pour sa préparation; cette inquiétude s'est révélée fondée. Le groupe des employeurs constate que les documents du Bureau ont toujours tendance à sous-estimer les aspects positifs de la mondialisation, à laquelle on ne peut imputer tous les maux sociaux. Certes, il est appréciable de disposer d'un cadre à moyen terme dans lequel inscrire le programme du groupe de travail, mais il faut conserver la flexibilité nécessaire pour traiter les questions d'actualité. Le groupe des employeurs se réjouit que l'on tienne à faire appel aux compétences d'autres institutions pour la préparation des réunions du groupe de travail. Les échanges de haut niveau peuvent être utiles, mais, pour être efficaces, il faut qu'ils soient soigneusement préparés et qu'ils fassent l'objet de consultations. L'idée d'un rapport faisant autorité sur la dimension sociale de la mondialisation présente de l'intérêt, mais le groupe des employeurs souhaite que l'on clarifie le rôle du groupe de travail dans sa préparation. Cette préparation doit être transparente et ne doit pas laisser à l'écart les mandants de l'OIT, qui doivent en conserver la maîtrise par le biais du groupe de travail et du Conseil d'administration. Par ailleurs, cette préparation ne doit pas remettre en question la nature tripartite de l'OIT en y faisant participer sans discernement des organisations non gouvernementales. Mises à part ces réserves, le groupe des employeurs accueille favorablement le document. Le groupe des travailleurs s'est dit quelque peu déçu de la lenteur des travaux du groupe de travail qui existe maintenant depuis sept ans. Cependant, le document essaie de remédier à cette faiblesse. Une omission à corriger est qu'il n'a pas été tenu compte des questions d'égalité entre hommes et femmes pour examiner la manière dont on peut faire progresser l'intégration des politiques. Le groupe des travailleurs demande que l'on aille de l'avant et que l'on agisse concrètement, et il considère avec

suspicion les rapports de presse selon lesquels certains gouvernements pourraient utiliser le groupe de travail comme un moyen tactique d'éviter d'aborder la question des normes du travail et du commerce dans d'autres organisations. Le mouvement syndical international continuera à faire campagne sur ce thème dans d'autres forums. Cependant, le groupe des travailleurs peut appuyer les propositions figurant dans le document sous réserve qu'il existe un accord sur le fait que l'opération produira des résultats dans un délai raisonnable fixé à l'avance. Le groupe est favorable à l'idée d'une commission et d'un rapport, encore que cela soulève un certain nombre de problèmes pratiques. Il faudrait, dans un document plus détaillé présenté en novembre, expliquer comment la commission fonctionnerait. Tout en partageant certaines des préoccupations des employeurs au sujet des relations de l'OIT avec les ONG, le groupe des travailleurs considère que les ONG compétentes pourraient contribuer utilement aux travaux de l'Organisation.

3. Un grand nombre de gouvernements se sont félicités de l'initiative du Directeur général de présenter d'importantes questions dans le document. Des délégués de pays en développement ont souligné qu'il faudra adopter une approche équilibrée dans les travaux futurs, en examinant à la fois sous l'angle du développement et sous l'angle de l'équité les problèmes relatifs à la dimension sociale de la mondialisation. Ils ont souligné que les études menées par le groupe de travail doivent se fonder sur le principe que les normes du travail ne doivent pas servir à des fins protectionnistes, l'avantage comparatif des pays en développement ne devant pas être remis en question. Le groupe de travail devrait continuer à fonctionner sur la base du consensus. La proposition d'organiser un ou plusieurs petits ateliers techniques est approuvée, sous réserve d'un équilibre équitable et de la possibilité que puissent s'exprimer les diverses opinions. Les capacités techniques du Bureau doivent être renforcées. L'examen de la dimension sociale de la mondialisation doit se fonder sur l'étude d'une large gamme de questions liées à la réduction de la pauvreté et à l'emploi, parmi lesquelles le commerce et l'investissement, le transfert de technologie, le lien entre la réglementation des marchés financiers et la stabilité sociale, la volatilité des mouvements de capitaux et la participation aux structures de prise de décisions du système économique international. Il faut améliorer les données nécessaires à la réalisation des études empiriques visant à une meilleure compréhension de ces questions. En ce qui concerne le rapport proposé, certains pays en développement ont exprimé l'avis qu'il ne devrait pas être assorti de délais et que l'OIT devrait en avoir la maîtrise. Un certain nombre de pays ont estimé que les consultations relatives à la création éventuelle d'une commission mondiale composée de personnalités éminentes devraient se poursuivre en vue d'un examen ultérieur. En ce qui concerne les aspects commerciaux de la dimension sociale de la mondialisation, il a été jugé important d'examiner des questions comme les effets des obstacles aux échanges agricoles, les mesures de sauvegarde et les mesures antidumping, les obstacles techniques au commerce et des questions similaires. Par ailleurs, le rapport devrait aussi aborder les questions relatives à la santé et à l'éducation.
4. Un grand nombre de gouvernements des pays développés et des pays en développement ont exprimé un large soutien aux propositions figurant dans le document, notamment celles de réunir occasionnellement des groupes ou des sessions de haut niveau, d'élaborer un rapport faisant autorité et de créer une commission mondiale. Plusieurs orateurs, tout en se déclarant favorables à l'idée de cette commission, se sont dits disposés à examiner d'autres formules. Ils ont estimé que l'OIT devrait coopérer avec d'autres organisations internationales pour l'élaboration du rapport. Cependant, certains ont exprimé certaines réserves quant au rôle de ces organisations. Ils ont appuyé la suggestion d'améliorer les capacités techniques du groupe de travail par le biais de réunions d'experts, d'auditions et d'équipes de travail incluant d'autres organisations. Certains orateurs ont souligné la nécessité de procéder rapidement à une discussion sur les initiatives privées volontaires. Compte tenu des idées formulées dans le document, il est important de renforcer la capacité d'analyse économique du Bureau, particulièrement en ce qui concerne le dialogue avec les autres organisations internationales. Un certain nombre d'orateurs ont insisté sur

le fait que la réduction de la pauvreté devrait figurer en bonne place dans l'examen de la manière dont les programmes de l'OIT relatifs au travail décent pourraient contribuer à l'intégration des politiques. Le fait que la date de présentation du rapport ait été fixée à la session de 2003 de la Conférence internationale du Travail a été approuvé. Il a été également reconnu que, étant donné le temps relativement court dont on dispose, ce rapport devrait avant tout s'attacher à cerner les questions et à définir les étapes ultérieures. La question connexe de l'appui que le BIT doit apporter au renforcement des capacités des gouvernements, des employeurs et des syndicats des pays en développement afin de leur permettre de relever le défi de la dimension sociale de la mondialisation, a été également soulevée.

5. Répondant aux orateurs, le Directeur général a observé que l'un des défis majeurs que doit relever le groupe de travail est l'absence de confiance dans l'aptitude du système multilatéral à aborder d'une manière véritablement équilibrée la question complexe de la dimension sociale de la mondialisation. Il y a là quelque chose de parfaitement compréhensible étant donné l'expérience de nombreux pays, mais, si l'on veut aller de l'avant, il est essentiel, dans une première étape, de prendre conscience de la réalité de ce problème. En ce qui concerne le rôle du groupe de travail dans l'élaboration du rapport, l'orateur a souligné la nécessité de distinguer la préparation d'un rapport et les actions menées par la suite par l'OIT. Le rapport envisagé dans le document devrait aborder de manière complète et équilibrée toute la gamme des questions économiques et sociales liées à la mondialisation. Les observations reçues sont les bienvenues et pourront être intégrées dans le cadre d'ensemble. Les aspects liés au développement sont essentiels, car c'est dans les pays en développement, et particulièrement dans les moins avancés d'entre eux que nombre de problèmes sociaux se posent avec le plus d'acuité. Cependant, le rapport ne devrait pas non plus négliger les questions sociales qui se posent dans les pays développés. Il tiendra compte non seulement des différentes perspectives de pays situés à divers niveaux de développement, mais également des préoccupations des employeurs et des travailleurs.
6. En ce qui concerne l'élaboration du rapport, le Directeur général a déclaré que, théoriquement, il pourrait faire de la dimension sociale de la mondialisation le sujet du rapport thématique qu'il aura à présenter à la session de 2003 de la Conférence internationale du Travail et préparer ce rapport de la façon habituelle. Cependant, sur cette question, il préférerait œuvrer avec le groupe de travail à ce qui serait en quelque sorte une entreprise commune placée sous sa responsabilité générale: il tiendrait le groupe de travail régulièrement informé de l'avancement du rapport, solliciterait son avis et consulterait largement les membres du Conseil d'administration. Après la présentation du rapport à la Conférence, et étant donné sa portée et l'usage qui pourra en être fait dans le système des Nations Unies, il serait tout naturel, par égard pour le Secrétaire général de Nations Unies, de lui soumettre ce rapport. Le Directeur général a estimé qu'il serait également normal de le communiquer aux chefs des autres institutions dans le cadre de la collaboration intersecrétariats. Ce calendrier garantira l'efficacité de la démarche mais, de toute évidence, le rapport ne devrait pas viser à clore le débat sur la dimension sociale de la mondialisation. On pourrait raisonnablement y voir la première étape d'un processus continu. Malgré certaines inquiétudes exprimées au sujet de la proposition de consulter largement et de manière approfondie les secrétariats d'autres organisations pour la préparation du rapport, le Directeur général s'est dit convaincu que l'OIT pourrait gérer l'opération à la satisfaction de tous. Il a donc proposé de poursuivre ses consultations, notamment sur les modalités des relations d'une commission avec le groupe de travail, la responsabilité globale du Directeur général et la forme sous laquelle le rapport serait soumis à la Conférence, et il en rendra compte à la réunion de novembre.
7. Présentant ses commentaires sur les débats, le groupe des travailleurs s'est déclaré favorable à ce que l'accent soit mis sur les questions de développement, étant donné que la

majorité des travailleurs qu'il représente sont originaires de pays en développement. Les propositions contenues dans le document ont semblé recueillir un large soutien à quelques réserves près sur la question de savoir si la commission serait créée maintenant ou ultérieurement. Le groupe des travailleurs penche pour une décision rapide faute de quoi toute une décennie passera sans que l'on ait décidé d'une action substantielle. Les membres du groupe ont également préconisé des consultations plus poussées sur la manière d'aborder la question importante des initiatives privées volontaires ainsi que sur le moment opportun de le faire. Le groupe des employeurs a apprécié l'attention accordée aux préoccupations qu'il a exprimées au sujet de la transparence et du rôle du groupe de travail en ce qui concerne le rapport. Les employeurs ont entendu d'autres membres adopter leur attitude positive à l'égard du renforcement de l'action du groupe de travail. A l'instar des travailleurs, les employeurs sont disposés à entamer de nouvelles consultations sur la façon de traiter la discussion relative aux initiatives privées volontaires, mais ils estiment que cette question relève davantage de la Commission de l'emploi et de la politique sociale. Un représentant gouvernemental d'un pays en développement a fait observer que le débat a apaisé un certain nombre d'inquiétudes. La crédibilité de l'exercice envisagé dépend de la confiance que le produit et le processus doivent inspirer aux pays en développement, ce qui dépend de l'attention qui sera accordée à la dimension du développement et en particulier à l'importance de l'emploi pour l'atténuation de la pauvreté.

Conclusions

8. Dans mes conclusions, j'ai mis en évidence trois aspects très importants de la discussion. Le premier concerne le maintien d'un contrôle tripartite sur l'ensemble du processus. Il a été estimé que les consultations devraient se poursuivre sur le sujet, en particulier afin de clarifier le rôle du Conseil d'administration. Le deuxième aspect concerne la transparence. Beaucoup ont insisté pour que toutes les décisions soient prises à l'issue de consultations pleines et entières. Par exemple, si chacun s'accorde à penser qu'il convient d'améliorer les capacités techniques du groupe de travail, des opinions divergentes ont été exprimées sur les manières concrètes d'y parvenir. C'est pourquoi des consultations plus approfondies sont souhaitables sur des points particuliers. Le dernier aspect a trait à l'importance à accorder au développement. Ces points sont certes exposés dans le document mais il faut les rendre plus explicites. Grâce à leurs contributions, les différents groupes de pays ainsi que les partenaires sociaux, ont permis de faire dûment figurer ces considérations liées au développement dans l'ensemble des travaux.
9. J'ai ensuite résumé les accords qui, me semble-t-il, se sont dégagés. En premier lieu, le groupe de travail a entamé un processus et non une action définitive. Toutefois, il doit prendre des mesures initiales substantielles sans lesquelles le processus lui-même perdrait de sa crédibilité. L'une de ces mesures, qui n'a pas soulevé de controverse, concerne l'amélioration des capacités techniques du groupe de travail et la détermination à l'avance des thèmes spécifiques qui seront étudiés lors des réunions. J'ai eu le sentiment que ces questions recueillaient l'assentiment général vu que je n'ai entendu aucune opposition. En revanche, beaucoup ont déclaré que l'emploi est un élément très important à envisager dans ce contexte et le premier point porté précisément sur la libéralisation du commerce international et l'emploi. Il a été aussi admis clairement que les investissements, considérés dans un contexte plus large, sont un thème important, notamment sous l'angle de l'élimination de la pauvreté.
10. Une large convergence de vues s'est également dégagée sur l'opportunité de faire du groupe de travail un forum permanent d'échange et de dialogue. Des réunions de haut niveau pourraient être organisées mais elles devraient être arrêtées en fonction des besoins. Il faudrait procéder à des consultations préalables conformément aux procédures constitutionnelles appropriées de l'OIT.

-
- 11.** Sur le troisième point, il y a eu un accord général au sujet du renforcement de la contribution de l'OIT à un cadre intégré. Dans ce contexte, l'idée d'un rapport sur la dimension sociale de la mondialisation a été largement appuyée. Différentes vues ont été exprimées à propos des questions qui devraient être traitées dans ce rapport, mais sans qu'elles aillent à l'encontre des suggestions contenues dans le document, même si celles-ci ont été jugées insuffisantes par certains. Une plus grande attention devrait être accordée à des aspects particuliers tels que, par exemple, les questions de développement et l'éradication de la pauvreté. Le Directeur général a pris note de ces commentaires et en tiendra compte lors des consultations sur les paramètres du rapport. En ce qui concerne la proposition de créer une commission, diverses opinions ont été avancées mais l'idée même de constituer un tel organe n'a pas, pour autant que je sache, été contestée. Plusieurs suggestions ont été émises sur les modalités de sa création, les apports qu'elle pourrait recevoir de tel ou tel secteur, la façon dont le rapport devrait être préparé mais, à ma connaissance, l'idée de la constitution d'une commission ne s'est heurtée à aucune opposition. Plusieurs délégations ont indiqué dans une déclaration commune qu'il serait préférable de se prononcer sur cette question dans un délai de deux ans. Il est néanmoins important que le groupe de travail prenne ses décisions par consensus et un consensus s'est dégagé sur l'opportunité de donner suite à l'idée de créer une commission. En outre, comme il serait très difficile de s'entendre dans l'abstrait sur l'idée d'une commission, il serait judicieux d'autoriser le Directeur général à poursuivre ses consultations et, bien entendu, la décision définitive sera prise en novembre en fonction de ce qu'il nous dira.
- 12.** J'ai expressément demandé aux membres du groupe de travail s'ils étaient d'accord avec ces conclusions. Je pense avoir de bonnes raisons de dire que c'est bien le cas.